



## LA NOTION DE MOTIF

Un outil d'analyse et de projection des rapports entre urbanisation et naturation dans les territoires suburbains

Pascal Amphoux,  
Contrepoint Projets urbains, Lausanne

### Une définition théorique et pragmatique à la fois

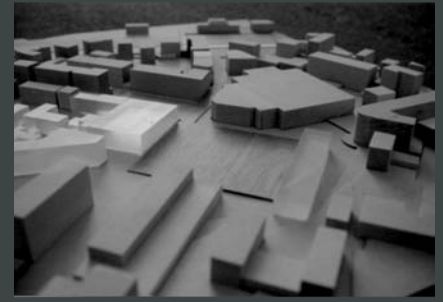
Plus un territoire s'indifférencie et se fragmente sous la pression de « l'étalement urbain » (zones villas, équipements publics, voies rapides, centres commerciaux, centres sportifs), plus il importe de concevoir des formes d'urbanisation groupées permettant de préserver des espaces naturels, sans lesquels la qualité du paysage et l'identité de chaque lieu d'habitation disparaissent. Pour répondre à cet enjeu, le principe du *motif de densification* est l'un des outils que nous développons depuis de nombreuses années sur le plan théorique, aujourd'hui sur le plan pragmatique.

a) D'un point de vue théorique, la notion de motif renvoie au double sens du mot: elle signifie à la fois une configuration spatiale (« le motif », au sens spatial et géométrique du terme) et un usage culturel (« la motivation », au sens social et symbolique). Ainsi définie, la notion de motif devient un *outil de description conjointe* d'un espace et d'un usage, d'une forme spatiale et d'une forme sociale, d'un lieu et d'un mode de vie.

Exemples: le « motif du face à face » va être rigoureusement défini comme la disposition physique entre deux objets et le comportement entre deux êtres – la symétrie et le regard. Le « motif de la vitrine » va désigner la transpa-

Motif paysager Mode d'urbanisation	Enjeu fonctionnel Type de situation	Enjeu social Parole habitante	Enjeu paysager Valeur patrimoniale
<b>Motif de l'île</b> Urbanisation « intra muros »	<b>Densification nulle</b> Grands espaces agricoles	Vers une <b>nouvelle naturalité</b> « Terre Sainte, c'est ce dégagement, cette ouverture et ces ondulations, avec juste des petits bois ou ces arbres isolés qui émergent. »	<b>Préserver l'ouverture</b> d'un vaste espace de réserve – pour l'agriculture en mutation comme pour la promenade et pour la vue
<b>Motif de la dendrite</b> Urbanisation « à partir de la rue »	<b>Densification contiguë</b> Villages-rues	Vers une <b>nouvelle convivialité</b> « A Coppet et dans les villages alentour, on a tout mais sans les inconvénients de la ville: les commerces, le café, la poste... Et c'est beaucoup plus vivant que dans les zones villas. »	<b>Reconstituer la lisière</b> des villages avec le paysage extérieur, tout en préservant un minimum de commerce ou de service de proximité
<b>Motif de l'espacement</b> Urbanisation « à l'intérieur de limites »	<b>Densification contenue</b> Situations résidentielles	Vers une <b>nouvelle qualité de voisinage</b> « La rue est bouclée, elle est trop étroite pour que les enfants y jouent et au bout, c'est un cul de sac, alors que dix mètres plus loin, on est en plein champs. »	<b>Recomposer un milieu</b> par la reconquête de bribes d'espace public, l'ouverture de passages interrompus ou le traitement des limites de parcelles privées
<b>Motif de la fenêtre</b> Urbanisation « entre vues »	<b>Densification contrastée</b> Situation de coteau	Vers une <b>nouvelle visibilité</b> « Le patrimoine de Terre Sainte, c'est avant tout les Alpes, le lac, la vue – et en même temps ses activités tertiaires. »	<b>Cadrer le paysage</b> pour l'usage de l'espace public (un trou dans le linéaire de la rue) comme pour la valorisation de l'espace privé (une plus-value pour le logement)
<b>Motif de la clairière</b> Urbanisation « autour des vides »	<b>Densification accélérée</b> Nouvelle centralité	Vers une <b>nouvelle centralité</b> « Une parcelle de campagne en plein cœur de la ville! Je passe toujours par le côté avec la poussette et j'ai remarqué qu'il y en a d'autres qui contournent ce champ. »	<b>Symboliser le territoire</b> de Terre Sainte par la préservation, la délimitation et le traitement de quelques espaces vides centraux

Fig. 1: Cinq motifs de densification différentielle



VILLE V/S NATURE ?

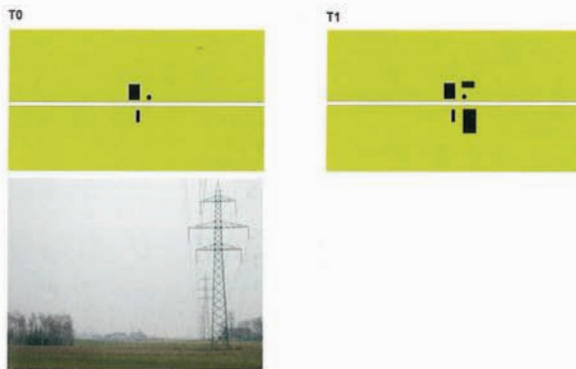


Fig. 2: Le motif de l'île



Fig. 3: Le motif de la dendrite (ou du peigne)



Fig. 4: Le motif de l'espacement

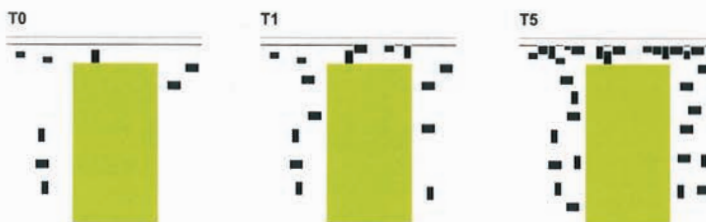


Fig. 5: Le motif de la fenêtre

rence physique d'une paroi et le comportement d'exposition de soi ou d'un objet – la « vitrine » et le « faire vitrine ». Le « motif de la place », à la fois l'espace public, physiquement identifiable dans la ville, et l'espace libre de la discussion, de l'interaction sociale et du débat – la scène et l'action de ce qui s'y passe. Est-ce la forme de l'espace qui détermine le comportement ou la forme de l'usage qui détermine l'espace? La réponse est indécidable: il y a motivation réciproque!

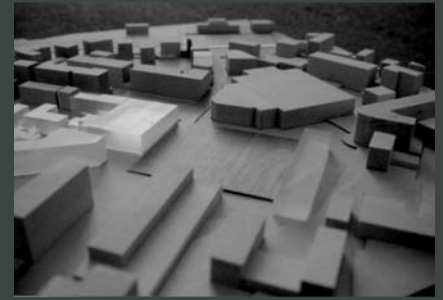
De l'échelle domestique à l'échelle territoriale, le motif désigne donc la manière dont un usage se sédimente dans un espace. C'est une notion hybride (socio-spatiale), qui oblige le chercheur, et c'est là son ambition théorique, à penser conjointement ce que les outils d'analyse classique tendent toujours à séparer – par exemple l'analyse morphologique de l'architecture des bâtiments et l'analyse psycho-sociologique des modes d'habiter<sup>1</sup>.

b) Du point de vue pragmatique, la notion de motif devient alors un outil de conception différenciée des processus de densification à promouvoir pour requalifier certains territoires suburbains – un outil de référence pour gérer des projets ou inventer des réglementations différenciées dans des territoires qui tendent à s'indifférencier (spatialement et socialement). Un exemple récent de mise en œuvre de la notion dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal est brièvement évoqué ci-dessous.

De l'échelle territoriale à l'échelle domestique, le motif désigne la manière dont un espace induit un usage. C'est une notion trans-scalaire (qui traverse des échelles relevant de compétences réputées étrangères). Du même coup, elle oblige le concepteur, et c'est là son ambition pragmatique, à penser conjointement ce que la pratique classique tend toujours à séparer (par exemple la forme qu'il propose et l'usage qu'il entend promouvoir, plus généralement le projet architectural et le projet social).

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur ces exemples et définitions, voir par exemple: P. Amphoux, «Habitat solaire à l'usage, enquêtes sur la réalisation expérimentale de trois immeubles collectifs» (avec B. Galland, F. Gallay), rapport IREC, EPFL, no 89, fév. 90, 165 p. ou encore P. Amphoux, «Parcs et promenades pour habiter», Douze monographies lausannoises, tome 3 (avec G. Jaccoud), rapport IREC, no 121, DA-EPFL, Lausanne, 1994, 160 p.

<sup>2</sup> Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN), Concept pour l'aménagement paysager, les espaces publics et la mobilité douce, Mandat Conseil Régional du district de Nyon / Communauté de communes de Terre Sainte / Canton, 2007-2009. L'équipe est composée de trois bureaux Tribu'architecture (Christophe Gnaegi, Lausanne), Contrepoint Projets urbains (Pascal Amphoux, Lausanne), Transport Plan (Pierre-François Schmid, Sion) et assistée d'un géographe, Benoît Bieler.



VILLE V/S NATURE ?

14

Orientation réglementaire

Règle d'alignement	50% de chaque parcelle minimum
Règle de contiguïté	oui
Règle de hauteur	rez + 3
Règle de densité	CUS 1.2

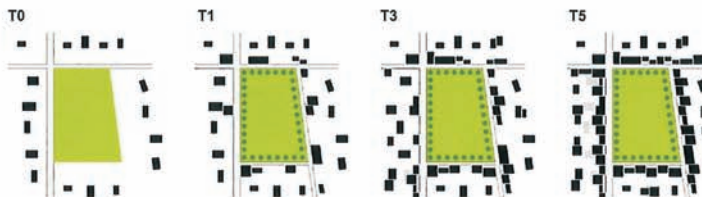


Fig. 6: Le motif de la clairière

Images et parole habitante



« Une parcelle de campagne en plein cœur de la ville ! Je passe toujours par le côté avec la poussette et j'ai remarqué qu'il y en a d'autres qui contournent



Un exemple de mise en œuvre :  
le Schéma Directeur de Terre Sainte<sup>2</sup>

Dans l'exemple qui suit, les motifs de « l'île », de « la dendrite », de « l'espacement », de « la fenêtre » et de « la clairière » donnent un nom à cinq formes de densification contrastées, qui garantissent dans le temps un processus conjoint d'urbanisation/naturation et sont respectivement définies en fonction de trois types d'enjeux à négocier :

- le degré de densité souhaité (enjeu fonctionnel),
- les modes de vie attendus (enjeu social),
- les caractéristiques paysagères du lieu même de l'opération (enjeu sensible) (voir tableau).

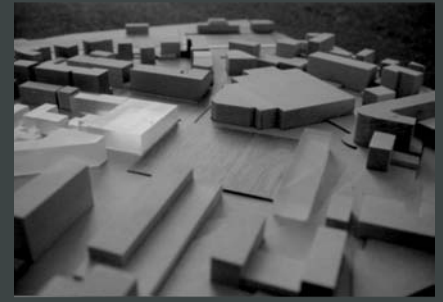
De ces cinq motifs, il faut préciser qu'ils correspondent à des caractères géomorphologiques ou topologiques que nous avons préalablement repérés par des analyses géographiques et paysagères classiques du territoire investigué. Ce sont donc à la fois des formes existantes du territoire (au moins de manière latente) et des formes projetées de sa densification. Le projet territorial ou le « projet de territoire » peut à ce titre être défini comme l'art d'en révéler ou d'en accentuer les motifs latents. Du même coup, on comprend qu'il consiste à valoriser, dans chaque secteur, des espaces de réserve existants mais prêts à disparaître (espaces que nous avons qualifiés dans un autre contexte de primaires), à laisser des libertés d'usage et de mobilité sur leurs

franges (espaces tertiaires), et à donner à chacun d'entre eux une forme singulière de mieux en mieux différenciée à mesure que le processus de densification est réalisé (Fig. 2 à 6).

A chaque motif enfin, sont systématiquement attachées :

- des images de référence (prises *in situ* ou dans d'autres contextes) visant à montrer la qualité paysagère de la situation locale en même temps que son universalité,
- des paroles habitantes révélant la perception au moins latente dudit motif par les usagers du lieu,
- quatre propositions réglementaires qui touchent respectivement des règles d'alignement, des règles de contiguïté, des règles de hauteur et des règles de densité : le motif de la fenêtre, promu dans des parties du territoire où un accroissement de densité est légitimé par la proximité d'une gare RER, mais où la relation au paysage et aux vues lointaines est particulièrement précieuse, sera par exemple caractérisé par une exigence d'alignement sur rue sur au moins 50% de la parcelle, par l'autorisation d'y construire de manière contiguë alors que le type d'implantation est laissé libre dans le coteau, par une hauteur de bâtiment de rez+2, et par un indice de 1.2 (Fig. 6).

Chacune de ces valeurs est évidemment ajustable dans un processus de conception



VILLE V/S NATURE ?

15

Chaque couleur renvoie de manière privilégiée à un motif de référence dont les densités relatives sont décroissantes: la clairière en rouge (densités fortes), la fenêtre en orange foncé, l'espacement en orange, le peigne en jaune (densités faibles).

Ce schéma révèle cinq manières de gérer à plusieurs échelles les espaces en attente d'un territoire intercommunal aujourd'hui soumis à de fortes pressions foncières. La définition des réglementations correspondantes, pour lesquelles des propositions concrètes sont faites au départ, peuvent ensuite être négociées dans le détail avec chacune des communes concernées, en connaissance des enjeux propres à chaque lieu au sein du schéma général (2008).



Fig. 7 : Schéma de référence évolutif et densification différentielle

négociée avec les communes. Les distinctions territoriales qui en résultent ne sont donc pas morphologiques mais morphogénétiques: ce n'est pas la forme urbaine qui détermine un schéma directeur arrêté, mais la dynamique d'urbanisation qui rend possible la représentation d'un schéma de référence évolutif (Fig. 7).

A méditer: la densité était hier perçue comme une menace dans les milieux professionnels.

Elle est devenue en quelques années un gage de qualité, un symbole de lutte contre l'étalement et pour la « haute qualité environnementale », mais ce symbole se réduit souvent à une guerre d'indices d'où sont évacués le mode de vie, la sensibilité, la perception, les habitudes ou la culture locale. Le choix d'un indice de densité, en soi, ne garantit rien. Il faut inventer des outils qui en motivent les raisons.

**Bureau du Comité**  
ASPAN-Suisse occidentale  
Hugues Hiltbold, président  
Laurent Guidetti, vice-président

Michèle Miéville, Christa Perregaux, Michel Jaques, membres  
Isabelle Debrot, trésorière

**Impression**  
Stämpfli Publikationen AG  
Wöflistrasse 1, CP 8326  
CH-3001 Berne

**Mise en page**  
Rédaction TRACÉS  
Bassenges 4  
CH-1024 Ecublens

**Rédacteur responsable**  
Comité de l'ASPAN-SO  
Secrétariat, Grand-Rue 38, CH-1260 Nyon

**Comité de rédaction des Cahiers**  
Pascal Michel (rédacteur en chef), Anne-Marie Betticher, Denis Clerc, Michèle Miéville, Christa Perregaux, Roger Ruggli, Monique Ruzicka-Rossier, Claude Wasserfallen (membres)